

Canal de Luc Ornaisons Boutenac

Association
Syndicale
Autorisée

ASA DU CANAL DE LUC / ORNAISONS / BOUTENAC
1 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFN
11200 LUC SUR ORBIEU
syndicanal-luc@prestasa.fr

Marie France
677

M. Jean-François DESBOUIS
Directeur de la Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
105 Boulevard Barbès
11838 Carcassonne Cedex 9

A l'attention de Mme. Marie-France MARCIEL

A Luc-sur-Orbieu, le 28 juillet 2017

Dossier suivi par :

Marème-Flore DIALLO, PRESTASA
syndicanal-luc@prestasa.fr - 04 68 48 06 30

Objet : Modification du périmètre syndical

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de son contrat de canal, l'ASA du canal de Luc/Ornaisons/Boutenac a entamé une démarche de mise à jour de son périmètre syndical. Cette modification du périmètre est le fruit d'une longue concertation des adhérents de l'ASA.

L'ASA du Canal de Luc/Ornaisons/Boutenac a pour objet d'assurer sur son périmètre :

- L'entretien des ouvrages propres de l'ASA, existants ou à créer ;
- La distribution des eaux ;
- L'arrosage ;
- La réalimentation de la nappe phréatique.

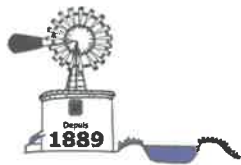
Afin d'obtenir un périmètre statutaire correspondant à l'ensemble des parcelles bénéficiant réellement de l'objet de l'ASA, nous avons sollicité la sous-préfecture en 2014 afin de cadrer la procédure à mettre en œuvre. Après échanges avec les services de tutelle, nous avons décidé de réaliser cette régularisation en deux étapes (cf. copie en pièce jointe).

En 2014, nous avons réalisé une réduction du périmètre syndical afin de faire sortir du périmètre les parcelles qui ne pouvaient plus bénéficier de l'objet de l'ASA, conformément à l'article 38 de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires. Cette réduction a été validée par l'arrêté préfectoral n° 2015056-0006 du 3 mars 2015 et notifiée aux adhérents.

Le périmètre syndical actuel est de 696,7354 ha. Dans un deuxième temps, nous procédons à une extension de périmètre, conformément à l'article 37 de l'ordonnance, afin d'inclure les parcelles qui devraient être adhérentes :

- Les parcelles situées sur la zone bénéficiaire des infiltrations de la nappe d'accompagnement du canal (*Etude de rationalisation de la gestion de la nappe, BRL, 2006-2008*) ;
- Les parcelles hors de cette zone mais desservies par un réseau gravitaire ou sous pression.

L'extension du périmètre souhaitée représente un total de 191,4539 ha soit 27 % du périmètre actuel.



Canal de Luc Ornaisons Boutenac

Association
Syndicale
Autorisée

ASA DU CANAL DE LUC / ORNAISONS / BOUTENAC
1 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFN
11200 LUC SUR ORBIEU
syndicanal-luc@prestasa.fr

Sur l'ensemble des 130 propriétaires concernés, 72 propriétaires ont sollicité l'intégration de leurs parcelles au périmètre syndical par bulletin d'adhésion.

Afin de procéder à la consultation des propriétaires des parcelles concernées par l'extension du périmètre, veuillez trouver ci-joint :

1. La délibération du conseil syndical de l'ASA sollicitant l'extension du périmètre en date du 07/06/2017 ;
2. Les bulletins de demande d'adhésion à l'ASA ;
3. La liste des parcelles susceptibles d'être incluses au périmètre syndical ;
4. La liste des propriétaires de ces parcelles ;
5. La liste des propriétaires à consulter avec leurs adresses (indivisaires compris);
6. La cartographie du périmètre actuel et des parcelles concernées par l'extension du périmètre ;
7. Un CD avec l'ensemble de ces éléments, notamment les listes au format xlsx (tableur excel).

L'ASA accorde beaucoup d'importance à cette mise à jour du périmètre, aussi nous nous tenons à votre disposition pour vous assister dans toutes les démarches de consultation des propriétaires concernés par l'extension.

En particulier, si vous envisagez une consultation par voie écrite, nous pouvons vous accorder notre concours pour la préparation et les envois des courriers en recommandé, avec prise en charge éventuelle des frais associés.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

M. Philippe ALLARY
Président de l'ASA et du Syndicat Mixte du
Canal de Luc/Ornaisons/Boutenac

Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac
Rue des anciens combattants en AFN
11200 Luc sur Orbieu